

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**OXLUBE L7-NPG**  
**11990A**

Version / révision 2  
Remplace la version 1.00\*\*\*

Date de révision 27-oct.-2022  
Date d'émission 27-oct.-2022

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance  
ou de la préparation

# OXLUBE L7-NPG

Nom Chimique Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol  
No.-CAS 68855-18-5  
N°CE 272-469-1  
Numéro d'enregistrement (REACH) 01-2119969496-18

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Lubricant  
Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7  
Numéro de téléphone des services d'urgence locaux +33 1 72 11 00 03 (FR)  
accessible 24/7  
Nationale téléphone en cas d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance  
+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA numéro INRS)  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

En raison des données dont nous disposons, aucun classement ni aucun étiquetage selon la directive 1272/2008/CE (CLP) ne sont nécessaires

### 2.2. Éléments d'étiquetage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**OXLUBE L7-NPG  
11990A**

Version / révision 2

Non demandé.

## 2.3. Autres dangers

La pulvérisation ou la formation de vapeurs lors du réchauffage de la substance peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures en cas d'exposition

**Évaluation PBT et VPVB** Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

**Évaluations des perturbateurs endocriniens** La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol	68855-18-5	01-2119969496-18	-	> 98

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes principaux

Aucun à notre connaissance.

#### Risque particulier

Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**OXLUBE L7-NPG  
11990A**

Version / révision 2

## Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par: monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**OXLUBE L7-NPG  
11990A**

Version / révision 2

## Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

## 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

#### Produits incompatibles

acides forts  
bases fortes  
oxydants

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements.

#### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

#### Classe de température

T2

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiant

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Union Européenne

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**OXLUBE L7-NPG  
11990A**

Version / révision 2

Pas de limites d'exposition établies

## Limites d'exposition France

Pas de limites d'exposition établies.

## DNEL & PNEC

Non demandé.

## Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5 Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	pas de danger identifié

## Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	pas de danger identifié

## Environnement

PNEC eau - eau douce	pas de danger identifié
PNEC eau - eau salée	pas de danger identifié
PNEC eau - dégagement temporaire	pas de danger identifié
PNEC STP	pas de danger identifié
PNEC sédiments - eau douce	pas de danger identifié
PNEC sédiments - eau salée	pas de danger identifié
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	pas de danger identifié
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de bioaccumulation

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**OXLUBE L7-NPG  
11990A**

**Version / révision 2**

Non applicable.

## **Dispositifs techniques de commande adaptés**

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

## **Équipement de protection individuelle**

### **Pratiques générales d'hygiène industrielle**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

### **Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### **Protection des yeux**

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

### **Protection des mains**

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

**Matière appropriée** Néoprène

**Matière appropriée** caoutchouc nitrile

### **Protection de la peau et du corps**

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

### **Protection respiratoire**

appareil respiratoire avec filtre organique. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

### **Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

### **Conseils supplémentaires**

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**OXLUBE L7-NPG**  
**11990A**

Version / révision 2

<b>État physique</b>	liquide***				
<b>Couleur</b>	incolore				
<b>Odeur</b>	donnée non disponible				
<b>Seuil olfactif</b>	donnée non disponible				
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	-87 °C (Point d'écoulement)				
<b>Méthode</b>	ASTM D 97-02				
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	donnée non disponible				
<b>Inflammabilité</b>	Inflammable				
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	donnée non disponible				
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	donnée non disponible				
<b>Point d'éclair</b>	191 °C				
<b>Méthode</b>	coupelle fermée, ISO 2719				
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	355 °C				
<b>Méthode</b>	DIN 51794				
<b>Température de décomposition</b>	donnée non disponible				
<b>pH</b>	donnée non disponible				
<b>Viscosité cinématique</b>	10 mm <sup>2</sup> /s @ 20 °C***				
<b>Méthode</b>	ASTM D7042***				
<b>Solubilité</b>	< 0,05 mg/l @ 20 °C, dans l'eau, EU A.6				
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	6,68 (calculé) KOW WIN				
<b>Pression de vapeur</b>					
Valeurs [hPa]	Valeurs [kPa]	Valeurs [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
<0,01	<0,001	<0,0001	20	68	QSAR
<b>Densité et/ou densité relative</b>					
Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode		
0,92	20	68	EU A.3		
<b>Densité de vapeur relative</b>	donnée non disponible				
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable				

## 9.2. Autres informations

<b>Dangers d'explosion</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Poids moléculaire</b>	328,4924
<b>Formule moléculaire</b>	C <sub>19</sub> H <sub>36</sub> O <sub>4</sub>
<b>log Koc</b>	3,69 - 4,49 @ 25°C (77 °F) calculé
<b>Vitesse d'évaporation</b>	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**OXLUBE L7-NPG  
11990A**

Version / révision 2

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

## 10.5. Matières incompatibles

acides forts, bases fortes, oxydants.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Voies d'exposition probables** Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

<b>Toxicité aiguë</b>				
<b>Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)</b>				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	>2000 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 401
Inhalation	CL50	>5,22 mg/l (4h)	rat, mâle/femelle	OECD 436

#### **Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5**

##### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation

On ne dispose d'aucune donnée sur la toxicité dermique chronique

<b>Irritation et corrosion</b>				
<b>Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)</b>				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	non irritant	OECD 404	4h
Yeux	lapin	Irritation légère des yeux	OECD 405	

#### **Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5**

##### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Irritation de la peau / Corrosion

Irritation des yeux / Corrosion

La pulvérisation ou la formation de vapeurs lors du réchauffage de la substance peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures en cas d'exposition

##### **Sensibilisation**



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**OXLUBE L7-NPG**  
**11990A**

Version / révision 2

<b>Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)</b>				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	cochon d'Inde	non sensibilisé	OECD 406	

## **Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

<b>Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée</b>				
<b>Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)</b>				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subaiguë	NOAEL: >=1450 mg/kg/d (28d)	rat, mâle	OECD 407 Oral(e)	Références croisées
Toxicité subchronique	NOAEL: >=1000 mg/kg/d (90d)	rat, mâle/femelle	OECD 408 Oral(e)	Références croisées
Toxicité subchronique	NOAEC: 0,5 mg/l/d (13 semaines)	rat, mâle/femelle	OECD 413 Inhalation	Références croisées
Toxicité subchronique	NOAEL: >=2000 mg/kg/d (13 Semaine)	rat, mâle/femelle	OECD 411 Dermique	Références croisées

## **Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

<b>Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice</b>					
<b>Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)</b>					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Références croisées
Mutagénicité		lymphocytes humains	négatif	OECD 473 (aberration chromosomique)	
Mutagénicité		Lymphocytes de souris	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	
Toxicité pour le développement	NOAEL 2000 mg/kg/d			OECD 414, Dermique	Références croisées Effet systémique Toxicité maternelle
Toxicité pour le développement	NOAEL 200 mg/kg/d			OECD 414, Dermique	Références croisées Effets locaux Toxicité maternelle

## **Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5**

### **CMR Classification**

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

### **Évaluation**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**OXLUBE L7-NPG  
11990A**

Version / révision 2

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

## **Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5**

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT SE

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT RE

### **Toxicité par aspiration**

donnée non disponible

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

#### **Note**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Toxicité aiguë pour le milieu aquatique**

##### **Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)**

Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	96h	LC50: >0,086 mg/l	OECD 203
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	EC50: >0,0065 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201
Boue activée (domestique)	3 h	NOEC: >=1000 mg/l	OECD 209

#### **Toxicité à long terme**

##### **Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)**

Type	Espèce	Dose	Méthode
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	NOEC: ≥ 0,0019 mg/l	OECD 211
Toxicité aquatique	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC: ≥ 0,0065 mg/l Taux de croissance	OECD 201

#### **Toxicité terrestre**

##### **Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)**

Espèce	Durée d'exposition	Dose	Type	Méthode
Eisenia fetida	14 d	NOEC : ≥ 1000 mg/kg sol dw	Reproduction	OCDE 207
Eisenia fetida	56 d	NOEC : ≥ 1000 mg/kg sol dw	Reproduction	Références croisées OECD 222

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

#### **Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5**

##### **Biodégradation**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**OXLUBE L7-NPG  
11990A**

Version / révision 2

89,3 % (28 d), Boue activée (domestique), aérobique, OECD 301 B.

<b>Dégradation abiotique</b>		
<b>Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)</b>		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	5,3 yr@25 °C, pH 7	calculé
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 24,32 h	calculé

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)</b>		
Type	Résultat	Méthode
BCF	33,76 - 500	QSAR
log Pow	6,68	calculé

## 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)</b>		
Type	Résultat	Méthode
Adsorption/désorption	Koc: 4929 - 30820	calculé
Tension de surface	Non applicable	
Répartition sur les compartiments environnementaux	donnée non disponible	

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5**

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## 12.7. Autres effets néfastes

**Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5**

donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

#### Emballages vides contaminés

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**OXLUBE L7-NPG  
11990A**

Version / révision 2

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### SECTION 14.1 - 14.6

ADR/RID Marchandise non dangereuse

ADN Marchandise non dangereuse

ICAO-TI / IATA-DGR Marchandise non dangereuse

IMDG Marchandise non dangereuse

**14.7. Transport maritime en vrac  
conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable\*\*\*

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

#### DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

#### DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol CAS: 68855-18-5	non soumis(e)

#### Inventaires internationales

#### **Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5**

AICS (AU)  
NDSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 272-469-1 (EU)  
KECI 2001-3-1721 (KR)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
TCSI (TW)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**OXLUBE L7-NPG**  
**11990A**

Version / révision 2

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) n'est pas requis.

### SECTION 16: Autres informations

#### Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :  
[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

#### Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

#### Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

#### Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).

L'annexe n'est pas nécessaire étant donné que la substance n'est pas classée comme toxique ni polluante et n'est pas un produit CMR, ni PbT ni une substance vPvB

#### Clause de non-responsabilité

**Vain teollisuustarkoituksiin.** Tässä esitetyt tiedot ovat tämänhetkisen tietämyksemme mukaisia, mutta niiden täydellisyyttä ei voida taata. OQ Chemicals ei anna mitään takuuta tämän tuotteen turvallisuudesta käsittelystä asiakkaiden käytössä tai muiden aineiden samanaikaisesta vaikutuksesta sen kanssa. Käyttäjä vastaa täydellisesti tuotteen soveltuvuuden toteamisesta asianomaiseen käyttötarkoitukseen ja kaikkien sovellettävien tai välttämättömien turvallisuusstandardien vaatimusten täyttämisestä.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**